



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE JUIN 2024 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, TENUE LE 03 À 20 :00 HEURES EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot siège en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur le maire, Marc Laliberté,

Sont présents:

Johanne Fortin, Annie Bergeron, Claudie Tremblay, Martin Pelletier et Patrick Bouchard.

Formant quorum.

Assiste également à la séance la directrice générale, greffière et trésorière madame Rita Ouellet.

Absence motivée : Mario Duchesne.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte (8 personnes dans la salle).

Il est 20 heures.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Groupe de citoyen – dossier scierie Petit-Paris;

Exempter la lecture du procès-verbal;

Adoption du procès-verbal;

Finance :

Approbation des comptes du mois;

Reddition de comptes PRABAM;

Vente pour taxes – suivi;

Infos et suivis des représentants de comités :

CDE;

RISISN - service incendie;

OH Jeannois;

Budget 2024 - participation municipale;

Loisirs, culture :

Compte rendu arbre et compost;

Dossiers en cours:

Épandage et achat calcium liquide ou flocons;

Suivi travaux développement lac Milot:

Contrat coupe de bois

Contrat ingénierie pour le chemin;

Nouveaux dossiers:

Immeuble - terrain du lac Ferdinand – lot rénové 5 795 843;

Demandes d'appui ;

Demandes de contributions financières :

a) Centre de services – demande d'exemption de paiement de facture;

Correspondance et demandes diverses :

- MRC Lac-St-Jean-Est;
- Caisse populaire Desjardins du Nord-du-Lac-St-Jean – modules gonflables;

Points divers :

- Demande d'aide financière PRIMA;

Période de questions des contribuables;

Clôture de la séance.

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

01-062024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu avec la possibilité d'ajouter d'autres sujets à l'item points divers »

Groupe de citoyen – dossier scierie Petit-Paris

M. Yvon Bisson se fait le porte-parole d'un groupe de citoyen qui se questionne à savoir si la Municipalité a un plan d'intervention pour le dossier de la scierie de Petit-Paris suite à la probabilité d'une fermeture ?



Rép. : Monsieur le maire fait part de ses démarches auprès de divers intervenants, tout en précisant qu'il n'est pas autorisé à répéter tout ce qu'il a entendu, car il s'agit d'une entreprise privée et ils veulent régler le dossier entre eux. Monsieur le maire mentionne que ce n'est pas le temps pour le moment que la Municipalité s'implique plus dans ce dossier, mais qu'il se tient au fait de la situation et de l'avancement du dossier. En temps et lieu, la Municipalité interviendra dans la mesure de ses pouvoirs, s'il y a lieu.

Discussion sur le sujet.

Exempter la lecture du procès-verbal

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal était disponible et qu'elle a été remise au plus tard, lors du comité plénier précédant la séance du Conseil à tous les membres;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

02-062024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance du mois de mai 2024, tenue le 6 »

Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal rapporte avec fidélité ce qui s'est passé durant la séance;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

03-062024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« D'adopter le procès-verbal de la séance du mois de mai 2024, tenue le 6, tel que rédigé »

Finance :

- **Approbation des comptes du mois**

Sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

04-062024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« D'approuver la liste des chèques émis et prélèvements pour les factures du 7 mai au 3 juin 2024 au montant de 51 307.59 \$ »

« D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 7 mai au 3 juin 2024 au montant de 53 105.17 \$ »

« D'autoriser la directrice générale greffière trésorière à payer lesdits comptes à payer »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #04-062024.

Signé, ce 4 juin 2024.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

- **Reddition de comptes PRABAM**

CONSIDÉRANT que la municipalité bénéficie d'une aide financière dans le cadre du Programme PRABAM de l'ordre de 75 000\$ et doit produire une reddition de comptes au plus tard le 31 décembre 2024;



CONSIDÉRANT que des travaux de rénovations sur les bâtiments municipaux ont été réalisés soit pour les deux garages des travaux publics;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

05-062024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes présentée par la directrice générale greffière trésorière pour le programme PRABAM représentant une somme de 75 000\$ »

- **Vente pour taxes – suivi**

CONSIDÉRANT que la directrice générale a pris entente avec deux dossiers soit ceux du 635 Gaudreault et 634 Levesque, un seul dossier demeurera à la vente du 6 juin;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Mario Duchesne,

06-062024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal entérine les deux arrêts de dossiers, un seul immeuble sera mis en vente, jeudi le 6 juin soit celui du 491 avenue Levesque »

Infos et suivis des représentants de comités

- **CDE**

Pas de rencontre du CA.

- **RISISN- service incendie**

Une rencontre en incendie. Les frais de vérification des états financiers sont de l'ordre de 9 000\$. Considérant la nouvelle obligation de laver les vêtements de travail des pompiers de façon à répondre aux normes requises, une laveuse a été achetée et installée à l'Ascension.

- **OH Jeannois**

Budget révisé 2024 pour OH le Jeannois- participation municipale

~~EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,~~

07-062024

~~IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS~~

~~LE BUDGET PRÉSENTÉ NE TOUCHE PAS L'IMMEUBLE SITUÉ À ST-LUDGER-DE-MILOT~~

- **Loisirs, culture**

Compte rendu arbre et compost

Nous avons eu une dizaine de bénévoles, le compost est bien sorti, les gens en ont repris durant la semaine. Par contre, cette année les arbres n'étaient pas en demande, ceux qui restent seront planté sur les terrains municipaux.

Dossiers en cours :

- **Épandage et achat calcium liquide ou flocons**

CONSIDÉRANT que la Municipalité va procéder à un premier épandage avec un fournisseur de la région afin d'offrir le service plus rapidement aux contribuables;

CONSIDÉRANT que la Municipalité procèdera par l'achat de calcium en flocons pour le second épandage qui se fera par le personnel des travaux publics;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

08-062024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise l'achat de calcium liquide à la compagnie Groupe Perron inc, pour une somme d'environ 21 700\$ taxes en sus selon les besoins »



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #08-062024.

Signé, ce 4 juin 2024.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

- **Suivi travaux développement lac Milot:**

Contrat coupe de bois

CONSIDÉRANT que nous avons obtenu les permis requis pour procéder à la coupe de bois d'un nouveau chemin d'un chemin multiusage qui donnera accès aux emplacements du nouveau développement de villégiature projeté au lac Milot;

CONSIDÉRANT que nous avons pris entente avec la coopérative de Petit-Paris pour le bois produit;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

09-062024

« Que le Conseil municipal autorise l'engagement de l'entreprise Transport Excavation Mario Bouchard pour effectuer la coupe de bois pour l'aménagement d'un chemin multiusage qui donnera accès aux emplacements de villégiature projetés par la Municipalité le long de la rive ouest du lac Milot »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #09-062024.

Signé, ce 4 juin 2024.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

Contrat ingénierie pour le chemin

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'avoir un suivi par un ingénieur pour réaliser l'aménagement d'un chemin multiusage qui donnera accès aux emplacements de villégiature projetés par la Municipalité le long de la rive ouest du lac Milot;

CONSIDÉRANT que nous avons la firme Foresco pour réaliser les tracés préliminaires du chemin l'an passé;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

10-062024

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale greffière trésorière à poursuivre le dossier avec la firme Foresco pour leur services professionnels »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #10-062024.

Signé, ce 4 juin 2024.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

Nouveaux dossiers :

- **Immeuble - terrain du lac Ferdinand – lot rénové 5 795 843**

CONSIDÉRANT que la Municipalité reconnaît avoir vendu le 28 novembre 2014, un terrain soit le lot rénové 5 795 843 (Lot 21A-41, Rg4) à la société par actions #9231-5175 Québec Inc.;



CONSIDÉRANT que cette vente contient une clause résolutoire pour la construction dans une période de cinq ans de la signature et une clause de préférence d'achat au bénéfice de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le délai de cinq ans est dépassé, la Municipalité ayant accordé un délai supplémentaire pour la construction d'un bâtiment, donc de ce fait la clause résolutoire est nulle;

CONSIDÉRANT que le terrain sera vendu à monsieur François Deconinck, fils du propriétaire actuel et que celui-ci va se construire dans l'année;

CONSIDÉRANT que la Municipalité pourrait exercer sa préférence d'achat pour le même prix et aux mêmes conditions de l'offre reçue par le propriétaire;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

11-062024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal renonce à la préférence d'achat incluse au contrat de vente du lot 5 795 843, suite à l'offre d'achat de m. François Deconinck pour ledit immeuble, si celle-ci n'est pas conclue, le droit demeure pour tout autre acheteur potentiel »

Demandes d'appui

Aucune demande.

Demandes de contributions financières

- **Demande d'exemption de paiement de facture**

CONSIDÉRANT que le comité du centre de service de Saint-Ludger-de-Milot demande à la Municipalité d'annuler la facture pour la toiture qu'il s'était engagé à assumer lors de la réfection du bâtiment à titre de locataire;

CONSIDÉRANT qu'ils veulent offrir plus de services pour aider le plus de monde possible et que les travaux du bâtiment qui ne leur appartient pas, entame leurs budgets;

CONSIDÉRANT qu'actuellement il n'y a aucun bail, ni aucune règle de mises en place par rapport à la gestion de ce bâtiment, ni des obligations des locataires;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

12-062024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal accepte d'annuler la facture de 6100\$ transmise au comité de santé de Milot, représentant le montant que celui-ci c'était engagé à assumer pour une partie de la rénovation du toit du bâtiment »

« Le conseil municipal mandate la directrice générale à rédiger un contrat de location d'espace afin de convenir des obligations de chacune des parties, tout comme il est fait avec la MDJ et autres locataires d'espaces municipaux »

« Que la somme soit prise à même le surplus cumulé de l'année considérant que ce montant a été enregistré à titre de somme à recevoir sur le projet de 2022-2023 pour la rénovation du bâtiment et qu'il n'était pas prévu dans les sommes à assumer par la Municipalité suite à l'entente prise avec le comité de santé de Milot »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #12-062024.

Signé, ce 4 juin 2024.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière



Correspondance et demandes diverses

La directrice générale mentionne la correspondance reçue et vérifie auprès des membres du conseil s'ils ont retenu des points particuliers. Seuls les sujets discutés et ceux nécessitant une résolution sont inscrits.

- **MRC LAC St-Jean-Est**

Réception du permis d'intervention pour la construction d'un chemin multiusage sur les terres publiques intramunicipales pour un accès aux propriétés en développement par la Municipalité le long de la rive ouest du lac Milot

Forum sur le transport collectif organisé par la MRC de Lac-St-Jean-Est. Demande aux élus et dg de participer en grand nombre pour parler de leur territoire et du service de transport collectif qu'ils désirent avoir et offrir à la population.

- **Caisse Desjardins du Nord du Lac-Saint-Jean**

Confirmation de madame Marie-Claude Tremblay, directrice de la caisse du Nord du Lac-St-Jean, que la demande d'aide financière demandée pour l'achat de structures gonflables utilisés lors d'activités a été acceptée 211 par le conseil d'administration.

CONSIDÉRANT que la caisse Desjardins du Nord du Lac-St-Jean a confirmé une aide financière pour l'achat de structures gonflables de l'ordre de 4 500\$ sur présentation de factures;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

13-062024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise l'achat de structures gonflables auprès de Jeux et Structures gonflables Canada pour une somme de 4 369.06\$ plus des frais de transport pour aller chercher les équipements »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #11-062024.

Signé, ce 4 juin 2024.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

- **Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-St-Jean**

Suite à l'AGA une résolution intitulée : Pour l'accès en tout temps aux bois des producteurs de bois nous a été transmise. Le conseil en a pris connaissance.

Point divers

- **a) Demande aide financière PRIMA**

CONSIDÉRANT que nous aimerions offrir plus de services aux aînés par l'ajout d'éclairage et de mobiliers urbains dans le sentier de marche et les espaces de jeux du Parc central améliorant ainsi la qualité de vie des aînés et favorisant le vieillissement actif des citoyens au sein de leur communauté;

CONSIDÉRANT que l'éclairage permettrait une plus longue période d'utilisation des espaces de jeux et une sécurité lors de l'utilisation en soirée, et le mobilier permettra aux personnes âgées de pouvoir assister aux activités et d'y participer plus longtemps;

CONSIDÉRANT que nous avons aménagé une toilette publique à partir du 733 Gaudreault et que l'ajout d'une rampe d'accès extérieur permettrait une plus grande accessibilité pour les aînés;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

14-062024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS



« Que le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière du programme PRIMA »

« Que la Municipalité, a pris connaissance du guide du programme PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle »

« Que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées »

« Que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts »

Période de questions pour les contribuables

Aucun point

Clôture de la séance

15-062024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Johanne Fortin. Il est 21 h 24

Rita Ouellet, DG greffière trésorière

Marc Laliberté, maire

« Je, Marc Laliberté, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »